

Villages Solidaires Lumigny-Nesles-Ormeaux

Nesles-Rozay-Bernay

Une usine de compost dans la vallée de l'Yerres

La demande a été déposée en mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux par un grand propriétaire de Bernay. Il s'agit de la création d'une *plate-forme de compostage de déchets verts et autres*. Lieu prévu : le territoire de Nesles-la-Gilberde, sur une parcelle de 3 hectares non loin de la N4 et de la route de Nesles à Bernay, dans la vallée de l'Yerres.

Le compostage est en soi une activité noble et écologique. Mais sous sa forme industrielle il produit, à proximité des habitations, des nuisances rebutantes :

- 1/ Des odeurs nauséabondes ;
- 2/ La pollution de l'eau par les jus de fermentation ;
- 3/ Le trafic supplémentaire de camions ;
- 4/ Le tintamarre des machines à broyer, polluant la vie des habitants les plus proches.

Un projet fatal pour les activités de tourisme et de loisir

- Le site est particulièrement mal choisi. Quelle que soit la direction du vent, ce sont les habitants de Nesles-la-Gilberde, de Rozay-en-Brie ou de Bernay-Vilbert qui vont déguster les mauvaises odeurs.
- Implantée sur les hauteurs de Fleureuse – qui est par ailleurs un site d'archéologie préhistorique – l'usine dominerait Rozay-en-Brie, dont le centre se trouve à peine à mille mètres de là, et toute la vallée de l'Yerres en amont vers Nesles.
- La politique de développement touristique de la **Communauté des Sources de l'Yerres** est directement remise en cause. Car qui voudrait s'attarder sur les bords de l'**Etang de Nesles**, envahis par les effluves de pourriture ? Et les visiteurs du **Parc des Félines** ? Et les clients des chambres d'hôtes (Bourbaudoin) ?
- Et qu'en penseront les malheureux propriétaires de pavillons qui ne pourront plus revendre leur bien qu'en surveillant la direction du vent le jour de la visite d'un acquéreur potentiel ? Ou alors, revendre à perte.
- N'oublions pas la proximité des étangs et de la rivière Yerres. Où iront les « **jus de fermentation** » des déchets, qui doivent être constamment arrosés après le broyage et pendant la fermentation ? Et les eaux de ruissellement ? La question se pose d'autant plus que cette section de l'Yerres fait partie d'un site européen protégé au titre de Natura 2000.

Aux dernières nouvelles, des habitants de Bernay-Vilbert envisagent de faire une pétition pour le rejet de ce projet. Lumigny-Nesles-Ormeaux ainsi que Rozay devraient se joindre à cette initiative. Il y a assez d'espaces ailleurs, loin des habitations et des sites touristiques, qui peuvent accueillir des installations de compostage industriel.